



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

automobiles

Question écrite n° 29346

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la situation préoccupante des distributeurs automobiles de voitures particulières. Le secteur automobile souffre particulièrement de la crise actuelle. Les achats de véhicules particuliers neufs ont diminué de plus de 14 % en 2012 et le premier trimestre 2013 confirme cette tendance. Les distributeurs automobiles sont d'autant plus fragilisés qu'ils opèrent sans aucun cadre juridique clair. Ainsi, la fin du règlement européen d'exemption automobile en juin 2013 supprimera l'obligation de motivation et de respect d'un préavis en cas de résiliation des contrats de distribution. Des inquiétudes pèsent également sur la liberté des distributeurs de céder leur entreprise au repreneur de leur choix. Il apparaît donc nécessaire d'organiser une protection claire et équitable des distributeurs des véhicules automobiles, impliquant des contrats entre constructeurs et distributeurs qui garantissent la sécurité juridique des relations ainsi que l'équilibre économique. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions concernant la création d'un statut juridique durable pour cette profession qui représente 152 000 emplois non dé localisables.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29346

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie sociale et solidaire et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6312

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)